

100% DIGITAL

**BIO-EUROPE SPRING 2021 - Convention d'affaires Pharma/Biotech**

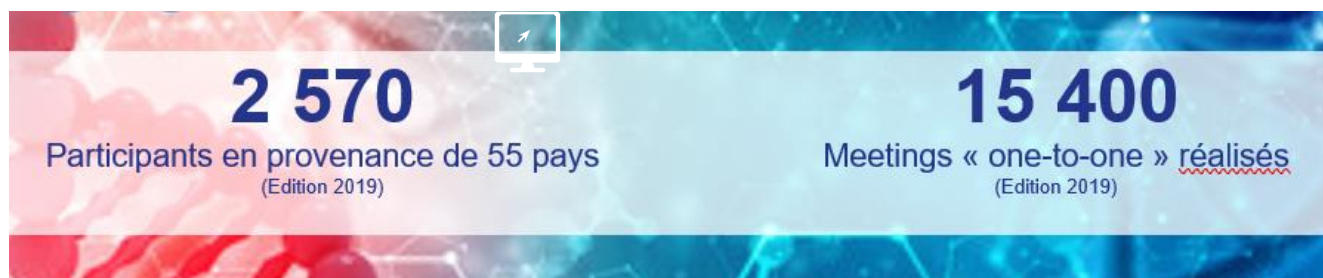
DU 22 AU 25 MARS 2021

Dans le cadre de la Team France Export, CCI International Grand Est et BioValley France, avec le soutien de la Région Grand Est et en partenariat avec Business France, vous proposons de participer à la convention d'affaires **BIO-EUROPE SPRING 2021**, l'événement incontournable pour rencontrer vos actuels et futurs partenaires européens.

L'événement rassemblera pendant 4 jours :

- **Biotechs**
- **Acteurs de l'industrie pharmaceutique**
- **Investisseurs**

**BIO-EUROPE SPRING** a lieu tous les ans depuis une quinzaine d'années. C'est la première convention d'affaires dédiée aux biotechnologies en Europe. Lors de l'édition 2019, le congrès a réuni plus de 2 500 visiteurs de 55 pays qui ont profité de plus de 15 000 'one-to-one meetings'.

**FOCUS SUR L'ESPAGNE ET LE ROYAUME**

Le marché européen des biotechnologies rouges est extrêmement dynamique, attractif et prometteur. **L'Espagne et le Royaume Uni, fortement représentés sur le BIO-Europe Spring, présentent des synergies intéressantes pour les sociétés françaises du secteur :**

- **Le Royaume Uni** est le leader européen et se positionne au 2<sup>ème</sup> rang mondial (après les Etats-Unis) dans les biotechnologies médicales avec 892 entreprises et un chiffre d'affaires de près de 7,7 Mds GBP. Près de 7 000 essais cliniques y sont réalisés tous les ans.
- **L'Espagne** occupe le 5<sup>ème</sup> rang européen du marché pharmaceutique, véritable pilier de l'industrie nationale. Le pays compte un secteur biotechnologique dynamique et innovant avec près de 750 entreprises qui ne cessent d'attirer des investisseurs internationaux (103 M EUR de levées de fonds pour 33 projets biotech en 2019).

En partenariat avec :

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 31 JANVIER 2021****CONTACTS**

Alsace // Emmanuel BUTZ // T. 03 88 76 42 30 // 06 75 52 03 71 // [e.butz@grandest.cci.fr](mailto:e.butz@grandest.cci.fr)  
Lorraine // Valérie MOTTI // T. 03 83 85 54 78 // 06 42 24 60 83 // [v.motti@grandest.cci.fr](mailto:v.motti@grandest.cci.fr)  
Champagne-Ardenne // Amandine PIHET // T. 03 25 30 32 93 // 06 25 42 47 54 // [a.pihet@grandest.cci.fr](mailto:a.pihet@grandest.cci.fr)  
• [teamfrance-export.fr/grandest](http://teamfrance-export.fr/grandest)  
CCI Grand Est - 10 Place Gutenberg – CS 20003 - 67085 Strasbourg Cedex – France



PRESTATIONS	Coût si votre entreprise <b>n'est pas éligible</b> à la subvention	Coût si votre entreprise <b>est éligible</b> à la subvention*
Ouverture de la plateforme de partnering le 08 février 2021		
<b>OFFRE STANDARD</b> <b>EARLY BIRD</b> jusqu'au 22 janvier 2021 <b>TARIF NORMAL</b> Services inclus : - Accès à la plateforme de partnering du Bio-Europe Spring. - Entretien individuel de préparation avant le salon. - Masterclass en amont du salon (Focus Espagne et Royaume-Uni) avec des experts de chaque pays pour vous préparer au congrès et à la bonne utilisation de la plateforme.	<b>1 290 € HT</b> <b>1 490 € HT</b>	<b>645 € HT</b> <b>745 € HT</b>
<b>OFFRE PREMIUM (*)</b> Maximiser votre programme de RDV sur la plateforme de « partnering » BIO avec le soutien des experts Santé Business France (Espagne et Royaume-Uni) : Services inclus : - Accès à la plateforme de partnering du Bio-Europe Spring. - Co-gestion de votre espace personnel sur la plateforme. - Aide à la prise de rendez-vous et à la sollicitation d'acteurs clés espagnols et britanniques <i>(*) disponible jusqu'au 22 janvier 2021 et soumis à un nombre limité de demandes.</i>	<b>3 240 € HT</b>	<b>1 620 € HT</b>
<b>OFFRE TOP 5 - RENCONTRES INVESTISSEURS (SERVICE COMPLEMENTAIRE)</b> Accès à la plateforme + organisation de rendez-vous avec des investisseurs <b>1. Candidature au programme</b> Soumission d'un dossier à un pool d'investisseurs britanniques et/ou espagnols comprenant la description de votre offre de service/technologies et de vos besoins en termes de développement et d'investissement. <b>2. Programme de mise en relation avec des investisseurs (**)</b> Organisation de rendez-vous avec les investisseurs intéressés par votre projet, en parallèle du BIO-Europe Spring : Préparation aux rendez-vous : Fiches investisseurs + coaching en amont, Débriefing des rendez-vous et préparation pour les prochaines étapes. <i>(**) après analyse et acceptation de votre dossier</i>	<b>200 € HT</b>  <b>450 € HT / RDV qualifié (dans la limite de 5 RDV)</b>	<b>100 € HT</b>  <b>225 € HT / RDV qualifié (dans la limite de 5 RDV)</b>
Forfait d'organisation CCI International Grand Est	<b>300 € HT</b>	<b>300 € HT</b>

**Frais restant à votre charge :** frais de transport et de restauration sur place, frais d'acheminement de documentation et/ou d'échantillons, vos frais personnels.



Le **Chèque Relance Export** est une des mesures phares du Plan de Relance Export qui répond directement aux besoins concrets des entreprises exportatrices.  
**Contactez-nous !**



\*La Région peut accorder une subvention pouvant aller jusqu'à 50 % du coût net de la mission HT (hors « forfait organisation CCI »), sous réserve que l'entreprise remplisse les conditions d'éligibilité et qu'au minimum 3 entreprises participent à l'opération. Offre plafonnée et soumise à conditions d'éligibilité (nous consulter). Cette subvention sera versée sous forme de remboursement à l'issue de la mission et après règlement total des factures. **Éléments à transmettre avant le 31 janvier 2021** pour l'aide de la Région : le bulletin d'inscription à la mission, un RIB, K-bis, le formulaire de demande d'aide régionale.

Les dépenses engagées au titre de la manifestation peuvent être reprises dans le cadre de l'assurance prospection proposée par Bpifrance Assurance Export, sous réserve du dépôt d'un dossier individuel auprès de cet organisme.

**CONTACTS**

Alsace // Emmanuel BUTZ // T. 03 88 76 42 30 // 06 75 52 03 71 // [e.butz@grandest.cci.fr](mailto:e.butz@grandest.cci.fr)  
Lorraine // Valérie MOTTLE // T. 03 83 85 54 78 // 06 42 24 60 83 // [v.mottl@grandest.cci.fr](mailto:v.mottl@grandest.cci.fr)  
Champagne-Ardenne // Amandine PIHET // T. 03 25 30 32 93 // 06 25 42 47 54 // [a.pihet@grandest.cci.fr](mailto:a.pihet@grandest.cci.fr)  
• [teamfrance-export.fr/grandest](http://teamfrance-export.fr/grandest)  
CCI Grand Est - 10 Place Gutenberg – CS 20003 - 67085 Strasbourg Cedex – France



**BIO-EUROPE SPRING 2021**  
DU 22 AU 25 MARS 2021

**A retourner complété par mail**

à votre conseiller : [v.mottl@grandest.cci.fr](mailto:v.mottl@grandest.cci.fr)

*Si vous souhaitez que la référence de votre bon de commande soit reportée sur la facture qui vous sera envoyée vous devez **obligatoirement l'indiquer sur ce bon d'acceptation.***

REFERENCES	
Dossier suivi par : <b>Valérie MOTTL</b>	Téléphone : 03 83 85 54 78 / M. 06 42 24 60 83
	Mail : <a href="mailto:v.mottl@grandest.cci.fr">v.mottl@grandest.cci.fr</a>
Bon d'acceptation à retourner avant le : 31 JANVIER 2021	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
N° de bon de commande client à reporter sur la facture :	
Raison Sociale :	SIRET (obligatoire) :
Nom :	Fonction :
Activité :	Site Internet :
Adresse :	
CP :	Ville :
Adresse de facturation (si différente) :	
Tél :	Mail :

Participe à BIO-EUROPE SPRING 2021	
<input type="checkbox"/> OFFRE STANDARD EARLY BIRD jusqu'au 22 janvier 2021 : .....	X 1 290 € HT / participant = ..... € HT
<input type="checkbox"/> OFFRE STANDARD TARIF NORMAL : .....	X 1 490 € HT / participant = ..... € HT
<input type="checkbox"/> OFFRE PREMIUM : .....	X 3 240 € HT / participant = ..... € HT
<input type="checkbox"/> OFFRE TOP 5 - RENCONTRES INVESTISSEURS (Etape 1) : Candidature au programme Soumission de votre dossier à des investisseurs britanniques et espagnols	200 € HT
<input type="checkbox"/> OFFRE TOP 5 - RENCONTRES INVESTISSEURS (Etape 2) : Organisation de RDV avec des investisseurs dans la limite de 5 RDV. 450 € HT / RDV La facturation sera ajustée en fonction du nombre de RDV réalisés.	2 250 € HT
<input checked="" type="checkbox"/> Forfait organisation CCI International Grand Est	300 € HT
	TOTAL HT
	TVA 20 %
	TOTAL TTC

Je procède au paiement **par virement bancaire** aux coordonnées suivantes : BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE - IBAN : FR76 1470 7501 8070 2198 5594 514 - Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPMTZ

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées en annexe et les accepte.

Fait à .....

Le .....

**Signature + cachet de l'entreprise**

Précédée de la mention « Bon pour accord »

## 1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions qui suivent sont constitutives des conditions générales de vente (C.G.V.) des prestations commercialisées par la CCI GRAND EST dans le cadre des activités déployées par CCI International GRAND EST avec, le cas échéant, l'appui du réseau d'Enterprise Europe Network. Des conditions particulières pourront, le cas échéant, déroger aux présentes conditions générales de vente ou les compléter par des clauses spécifiques contenues dans la proposition commerciale. Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la CCI GRAND EST, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les conditions générales d'achat du Client sont inapplicables.

Le fait que la CCI GRAND EST ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions. Toute commande de prestations commercialisées par la CCI GRAND EST suivie du règlement par le Client d'une avance sur participation ou au comptant, entraîne et implique l'adhésion entière et sans réserve de ce dernier aux présentes conditions générales de vente.

Dans la prestation d'Enterprise Europe Network et de CCI International GRAND EST ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bulletin d'acceptation : les transports à l'intérieur du pays où se déroule la mission, les frais de restauration non prévus au programme, la participation d'une 2ème personne pour la même entreprise, les frais éventuels d'acheminement de documentation et /ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids, l'assistance d'un interprète, les dépenses personnelles, les frais de visas.

## 2. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÈGLEMENT

### 2.1 / Proposition commerciale

Une proposition commerciale à laquelle sera joint un bulletin d'acceptation ou un devis sera adressé à l'entreprise concernée. Cette offre mentionnera les conditions d'exécution et les conditions financières retenues.

### 2.2 / Acceptation de l'offre proposée et inscription

Les entreprises confirmeront leur participation en retournant, avant la date de clôture des inscriptions, à la CCI GRAND EST :

- Le bulletin d'acceptation dûment complété et signé par une personne habilitée au sein de l'entreprise,
- Un acompte de 50% du montant total TTC de la facture à la commande.

Le bulletin d'acceptation matérialise l'engagement de l'entreprise et l'acceptation des Conditions Générales de Vente. A réception du bulletin d'acceptation, la CCI GRAND EST retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à l'acompte reçu.

Le solde est exigible 15 jours avant le début de la mission ou de la fourniture programmée des prestations.

**Cas particulier :** Pour les prestations concernant l'offre de préparation, comprenant par exemple les ateliers techniques, les rencontres expert, l'éclairage réglementaire, les diagnostics export, les fichiers : le prix de la prestation est payable à la commande, sauf stipulation expresse de la part de la CCI GRAND EST.

### 2.3. / Engagements des parties

Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent la CCI GRAND EST que si le bulletin d'acceptation et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bulletin d'acceptation.

La réception des pièces indiquées en 2.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par la CCI GRAND EST.

Le Client s'engage à bénéficier de la (ou des) prestation(s) choisie(s) et validée(s) au préalable avec les services de la CCI GRAND EST et à suivre le programme tel qu'il est proposé dans l'offre.

### 2.4 / Subventions éventuelles

La confirmation par la CCI GRAND EST du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions étant soumis à des conditions d'éligibilité, il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité auprès de la Région Grand-Est.

### 2.5 / Facturation complémentaire

Si des prestations complémentaires par rapport à la teneur de la proposition commerciale sont rendues au Client, la CCI GRAND EST émettra une facture spécifique mentionnant le prix de la prestation concernée dans le mois qui suit le retour du déplacement. Elle devra être réglée sous 30 jours fin de mois.

## 3. PÉNALITÉS EN CAS DE NON-PAIEMENT

Le non-paiement à leur échéance des factures émises entraînera, après une mise en demeure préalable adressée par lettre recommandée restée sans effet :

- L'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal (Art. L.441-6 du Code de Commerce),
- L'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €,
- L'exigibilité immédiate de la somme restant due à la CCI GRAND EST.

## 4. CONDITIONS D'ANNULATION DE LA PRESTATION

### 4.1 / Du fait de la CCI GRAND EST

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, la CCI GRAND EST se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une

information écrite sera adressée aux Clients et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de toute indemnité supplémentaire.

### 4.2 / Du fait du Client

En cas d'annulation du fait du Client, la CCI GRAND EST sera en droit de conserver l'acompte et de facturer les prestations résiduelles à hauteur des dépenses réelles qu'elle aura déjà engagées.

### 4.3 / Force majeure

Les cas de force majeure, notamment les grèves, guerres, boycott de produits français, etc., ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté de la CCI GRAND EST et entravant les prestations en constituant un obstacle définitif à l'exécution de ses fournitures et prestations, suspendent de plein droit les obligations de la CCI GRAND EST et la dégageant de toute responsabilité ou dommage pouvant en résulter. Dans ce cas, le Client a la faculté de résilier sa participation en adressant à la CCI GRAND EST une lettre recommandée avec AR et la CCI GRAND EST lui remboursera les sommes versées, à l'exception des frais d'organisation qu'elle aura engagés, ou délivrera, au choix du Client, un avoir du même montant.

## 5. INFORMATION ET CONFIDENTIALITÉ

**5.1 /** Le Client s'engage à transmettre à la CCI GRAND EST toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. Le Client s'engage à honorer les rendez-vous, à réaliser les démarches et travaux lui incombant dans le cadre du projet et à informer régulièrement la CCI GRAND EST de son évolution. Le Client précisera si ces données revêtent un caractère confidentiel ou si elles peuvent être exploitées par la CCI GRAND EST en vue d'enrichir ses programmes d'action ou ses prestations.

**5.2 /** La CCI GRAND EST s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au Client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, elle s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de la prestation, sauf autorisation spéciale et écrite du Client.

**5.3 /** La CCI GRAND EST pourra mentionner le nom du Client dans ses références institutionnelles (notamment avec le Conseil Régional ou l'Etat) et commerciales.

## 6. RESPONSABILITÉS

La CCI GRAND EST ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation par le Client des informations qui lui auront été transmises par la CCI GRAND EST, celle-ci n'ayant qu'une obligation de moyens.

La CCI GRAND EST dispose d'une assurance responsabilité civile en sa qualité de prestataire. Toutefois, la CCI GRAND EST n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages encourus et accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion d'une mission ou d'un salon. Le Client est par conséquent invité à souscrire à ses frais toutes assurances rendues nécessaires. Le Client devra notamment être titulaire d'une police d'assurance le garantissant pour les dommages qu'il encourt et ceux causés aux tiers dont il serait reconnu responsable. Plus spécialement, les Clients et leurs assureurs renoncent à tous recours contre la CCI GRAND EST.

## 7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La CCI GRAND EST demeure seule propriétaire des droits portant sur la propriété intellectuelle intégrés dans ses prestations, de son savoir-faire et du contenu des rapports rédigés par ses services ou ses partenaires.

## 8. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données collectées recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la base de gestion de la relation client. Les destinataires des données sont les services de la CCI GRAND EST, de Business France et de leurs entités rattachées (pour certaines situées hors Union Européenne), aux membres du dispositif français d'appui à l'internationalisation de l'économie française et leurs sous-traitants techniques. Conformément au règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données des personnes physiques et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition pour justes motifs et de limitation des données le concernant. Il peut exercer ces droits sur simple demande à l'adresse suivante : [dpo@grandest.cci.fr](mailto:dpo@grandest.cci.fr) ou par courrier postal : DPD, CCI Grand Est 10 rue Claude Gelée BP41071 88051 Epinal cedex 9. Le responsable du traitement est le Président de la CCI GRAND EST. Base juridique du traitement : mission de service public de la CCI (art. L710-1, 3° du code de commerce). Autorité auprès de laquelle le Client peut introduire une réclamation : CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr), 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris cedex 07.

## 9. LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au seul droit français.

**Les Parties rechercheront une solution amiable à tout différend pouvant survenir entre elles, et de préférence par la voie de la médiation.**

**A défaut de règlement amiable, tout litige ou toute contestation se rapportant à l'application, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente sera porté devant les juridictions françaises territorialement compétentes par rapport au siège de la CCI.**